

Assemblée des habitants des quartiers Try d'Haies et Chéniat de Loverval

vendredi 14 octobre 2005.

Mandataires communaux présents: Monsieur Alain Struelens, président du CPAS.
Madame Béatrice Toussaint, échevine de l'enseignement, petite enfance, jeunesse.
Monsieur Willy Germaux, responsable service Travaux retraité, personne ressource
en matière de chemins vicinaux.

Excusés: S.Quintard, A.Moreau, monsieur le bourgmestre Roland Marchal.

Assemblée: 40 personnes.

Ordre du jour:

- 1.Aménagement et valorisation des sentiers : projet de promenade au Try d'Haies. 2
- 2.Peupliers de la rue de la Jonquière..... 2
- 3.Nationale 5: sécurité routière, zone 30 aux abords de l'école, placements des nouveaux
feux, trottoirs. 2
- 4.Carrefour "allée Notre-Dame de Grâce - allée des Templiers- Nationale 5" 3
- 5.A quand le déplacement de l'ancienne aubette de bus côté Mr. Bricolage ? 4
- 6.Aménagement du rond-point du calvaire. Demande de prolongation de la zone 30. 4
- 7.Cimetière. 4
8. Divers: 4

1. Aménagement et valorisation des sentiers : projet de promenade au Try d'Haies.

Francis Pourcel présente succinctement le projet du groupe de travail. Il s'agit de mettre nos sentiers en valeur. Pour rappel, une présentation préliminaire avec projection d'un film a eu lieu lors de l'assemblée du 30 mai 2005. Un dossier réalisé par le groupe de travail est remis au président du CPAS. (Voir sur www.loverval.be.) Celui-ci contient une demande à l'Administration Communale de Gerpinnes pour: un examen des sentiers et évaluation des travaux, un entretien et stabilisation des assiettes. Un éclairage approprié. Une mise en valeur par un recouvrement uniforme. Par ex: dolomie Une première taille des haies à distance réglementaire. Par la suite, un rappel de l'entretien des haies par les riverains concernés. En réponse à cette demande, le président du CPAS Alain Struelens présente les possibilités, en collaboration avec le service Travaux, de coordonner une cellule de personnes mises au travail dans le cadre de l'article 60. Celles-ci assureraient l'entretien de toutes les voiries vicinales de la commune. Il s'agit donc d'un projet de plus grande ampleur à examiner. Une sélection de candidatures et une évaluation générale des besoins est à réaliser. A suivre, donc.

2. Peupliers de la rue de la Jonquière.

Pour rappel, des peupliers longeant un sentier à la rue de la Jonquière présentent une dangerosité pour les riverains et utilisateurs. Le dossier est en cours mais la procédure est retardée par manque de conciliation entre les parties. L'accès du sentier a été momentanément fermé par décision communale mais Létizia Piret-Corona demande que les barrières fermant les accès au sentier soient fixées: trop de gens empruntent le passage, y compris l'Adeps, inconscients des risques.

3. Nationale 5: sécurité routière, zone 30 aux abords de l'école, placements des nouveaux feux, trottoirs.

La loi sur la sécurisation des abords de sorties d'écoles prévoit une vitesse maximum de 30 km/heure au lieu de 50 en agglomération. Or, l'école Notre-Dame de Loverval est située le long d'une route nationale, hors agglomération. La limite de vitesse autorisée est donc de 70 km/h. C'est beaucoup trop, selon la plupart des lovervalois. Une limitation à 50 km/h. est demandée au MET. Dossier et courrier entre l'assemblée de quartier, le MET et la commune toujours en cours.

Débat contradictoires dans l'assemblée:

-Une limitation de 30 km/heure est inapplicable dans ce cas: impossible à respecter sur une nationale. -De plus, même en limitant à 50 km/h., les flux vont se répartir sur d'autres voiries, moins adaptées, et causer d'autres

problèmes. -Oui, mais la sécurité des enfants aux heures de sorties d'entrées et de sorties d'école reste une priorité. -Les cas de Couillet-Queue (école le long de la nationale en agglomération) et de Gozée Là-Haut (idem sur nationale hors agglomération) sont cités, tous deux sous limitation à 30 km/h. L'assemblée est unanime pour une dérogation aux abords de l'école Notre-Dame à 50 km/h.

Volet trottoir: pour rappel, il s'agit des trottoirs de la nationale 5 entre la limite de Couillet et la rue Charon. Ces derniers sont défoncés, absence de bordure et niveau plus bas que la chaussée à cause des recouvrements successifs de tarmac. Lors d'interpellations précédentes, l'échevin Quintard évoqua le coût (élevé) de la part communale estimée à 25.000 euros. Monsieur le Bourgmestre Roland Marchal a introduit en février 2004 une demande au Fonds Spécial de la Région wallonne. Dossier en cours. L'installation des nouveaux feux et panneaux est prévue. On attend la clôture du dossier.

4.Carrefour "allée Notre-Dame de Grâce - allée des Templiers-Nationale 5"

Un marquage au sol a été effectué le 11 octobre dernier au carrefour sus-dit. Coté allée Notre-Dame de Grâce, une signalisation au sol interdit la descente vers l'allée des Templiers, cette disposition est positivement accueillie. Le marquage au sol prévoit également une obligation pour les véhicules sortant de l'allée Notre-Dame de tourner à droite vers le rond-point du Try d'Haies. Ce qui veut dire : Interdiction pour les véhicules sortant de l'allée Notre-Dame de Grâce de traverser la nationale 5 dans la direction de Charleroi. (Si la bande centrale de la nationale le permettait, la flèche permettant de tourner à gauche vers le Chénial pouvait provoquer un litige supplémentaire en cas d'accident.)

Cette nouvelle disposition suscite de nombreuses réactions dans le quartier. Le forum du site Internet "Loverval Passionné" (www.Loverval.be) fait part de commentaires et de remarques diverses. Lecture de quelques messages significatifs par le webmaster du site Bernard Dombrecht. Létizia rappelle tout d'abord que le groupe de travail formé de mm. Marchal, Goffart, Eloy, Decooman, Bertolot-Moreau, Quinet, Piret ainsi qu'un représentant de l'INDL constitué lors de l'assemblée du 25 octobre 2004 n'a jamais pu se réunir.

Létizia rappelle également, PV à l'appui, que les points discutés lors des deux réunions précédentes portaient sur la problématique de ce carrefour. Le 25 octobre 2004, en présence d'un représentant de police, du MET et de l'INDL, l'assemblée avait débattu autour d'un plan d'aménagement, de projets de rues à sens uniques. Lors de l'assemblée du 18 février 2005, l'échevin Quintard, avait envisagé, plan à l'appui, les différentes propositions du public et annoncé que ce dossier était en cours avec l'administration des routes et un ingénieur du MET. Toujours selon l'échevin, les différents projets seraient soumis à l'Office de la Sécurité Routière. La problématique de la traversée de la nationale 5 avait été évoquée lors de cette assemblée. Débat contradictoire: quelques personnes prennent la parole se demandant si quelque chose leur avait échappé lors des discussions de l'assemblée du 18 février 2005. Suite à la dernière modification, ces personnes rappellent les embouteillages en aval du rond-point du Try d'Haies, la perte de temps actuelle et l'extension de l'insécurité à la rue du Village. Les personnes

favorables aux nouvelles dispositions rappellent le danger permanent que constituait la traversée de la chaussée.

L'assemblée demande un vote pour autoriser à nouveau le virage à gauche vers Charleroi en sortant de l'Allée Notre-Dame de Grâce.

Résultat: 22 voix pour, 5 contre et quelques abstentions.

Hormis cette interdiction, le nouveau marquage au sol, qui devrait être légèrement modifié si l'interdiction était levée, est positivement accueilli.

5.A quand le déplacement de l'ancienne aubette de bus côté Mr. Bricolage ?

L'échevin Quintard, lors d'une réunion préliminaire à l'assemblée annonce que toutes les autorisations ont été données pour déplacer l'ancien abribus en béton de l'arrêt Notre-Dame sur l'arrêt devant le magasin Mr. Bricolage. Un socle est prévu par la Commune. Malheureusement, il s'avère que l'aubette est fissurée. En cours.

6.Aménagement du rond-point du calvaire. Demande de prolongation de la zone 30.

Les riverains du Calvaire demandent une prolongation de la zone 30 et une meilleure signalisation dans leur secteur. Demande est faite pour les panneaux visibles de jour comme de nuit.

Des riverains demandent l'installation de casse-vitesse. L'échevin Quintard, lors d'une réunion préparatoire, a rappelé que l'installation de casse-vitesse exige une distance réglementaire de 50 mètres de visibilité en amont et en aval. Ce qui n'est pas le cas autour du Calvaire. D'autres solutions : élargissement des trottoirs surélevés et rétrécissement de la bande de roulage pourraient résoudre le problème.

Une riveraine déplore le mauvais état de la rue de la Source. Problème récurrent.

7.Cimetière.

Le cimetière de Loverval est jugé par l'assemblée comme étant le moins bien entretenu des cimetières de l'entité. Un habitant de ce quartier s'étonne que l'accès n'en soit pas fermé pour la nuit et que le bac à déchets soit si proche de la route et de ce fait, facilement accessible à des personnes qui viennent en voiture déverser leurs déchets domestiques. Le bac est, en ce moment, complètement rempli de branchages et donc inutilisable pour les déchets de fleurs.

Réponse d'A.Struelens: le camion communal a été volé. Un nouveau camion a été commandé.

8. Divers:

- Carrefour allée des Sports- allée de la Blanche Borne: panneaux publicitaires gênants en descendant l'allée des Sports, réduisent fortement la visibilité vers la droite.
- La chapelle du Trou Garou va bénéficier d'une réfection via le fonds du Petit Patrimoine religieux. (Rappel de l'assemblée du 30 mai.)

- Un riverain de la Place Brasseur déplore que, lors de travaux (Belgacom dans ce cas-ci) les pavés auto-bloquants enlevés ne soient pas remis: le trou est rebouché par de l'asphalte, les pavés sont mis sur le côté et disparaissent la plupart du temps. Le riverain questionne quant à l'éclairage de la place qui n'a jamais fonctionné qu'une seule fois. Propose un éclairage de mise en valeur du clocher de l'église Saint- Hubert. Réponses d'A.Struelens et de B.Toussaint: le sous-traitant de Belgacom ne suit pas. Le litige entre la Commune et la société en charge de l'éclairage de la place vient d'être résolu. Un éclairage du clocher émane du domaine de la fabrique d'église.
- Un habitant questionne au sujet de la maison incendiée à côté du café de la Cascade. Réponse des mandataires: la maison vient d'être vendue.
- Une riveraine de la rue de la Jonquière se plaint de diverses nuisances dans les sentiers reliant la rue de la Jonquière à la Drève des Dominicains: passage quotidien de mobylettes, déversement de déchets de jardins et de seaux entiers de crottes de chiens. Demande une meilleure signalisation quant à la circulation dans les sentiers.
- Un habitant de la rue du Calvaire souhaite que les trous effectués dans les rues du Try d'haies soient rebouchés avec les pavés auto-bloquants d'origine. (problème évoqué à chaque assemblée depuis des années)
- Un riverain du Calvaire se plaint de stationnement gênant d'un autocar (prend deux places de parking, bruits matinaux) mais surtout d'une camionnette garée la plupart du temps le long du carrefour entre la rue du Calvaire et la rue du Village.

Ce stationnement gênant oblige les véhicules à se déporter vers le milieu de la chaussée en entrant dans le carrefour. Manœuvre très dangereuse s'il en est.

- Létizia rappelle les points positifs concernant d'anciens dossiers: un miroir vient d'être placé à l'angle de la rue des Sarts. La cabine électrique (route de Philippeville, devant les anciennes écoles) est totalement dégagée et les travaux terminés. Les nouveaux jeux promis viennent d'être installés à l'Espace Try d'Haies (Plaine du Calvaire).

Clôture de la réunion: 22 heures 30.